



Orange

20 mai 2016

# Négo reclassé-es : circulez !

Le 27/09/2016 la direction d'Orange a ouvert la première séance de réunions de négociations sur la situation des personnels fonctionnaires restés sur leur grade de reclassement.

## Une négociation porteuse d'espoir

SUD se bat depuis la réforme des classifications pour que la discrimination subie par ce personnel soit reconnue. Nous n'avons cessé de demander l'ouverture de négociations sur le sujet y compris lors des conseils paritaires, compétents pour l'application aux fonctionnaires d'Orange des textes législatifs et réglementaires. Comme beaucoup de reclassé-es, SUD espérait donc pouvoir (enfin ?) régler ce contentieux.



## Un contentieux qui perdure depuis trop longtemps

Ce n'est qu'à partir de 2004 que nous avons gagné le fait qu'un-e fonctionnaire dit «reclassé-e» puisse être promu-e, selon son choix, sur un grade de reclassement. Entre 1992 et 2004, soit pendant 12 ans, ces fonctionnaires ont été bloqué-es et privé-es du droit à l'avancement et à la promotion sur leur grade de reclassement. Pendant ces 12 années, la direction a pointé

du doigt ces personnels, estimant qu'ils/elles avaient fait le mauvais choix ! Pour la fédération SUD, c'est bien un problème politique qu'il faut régler : des personnels bien identifiés ont subi un préjudice et la question est de savoir comment le réparer. C'est aussi dans la négociation que nous pouvons le faire !

## 2 p'tites séances et puis s'en vont...

Deux séances de négociation auront suffi pour la direction, la deuxième ayant eu lieu le 4 novembre 2016. Jusqu'au bout, la direction d'Orange a été dans le déni et la mauvaise foi : il n'y a pas eu de discrimination, puisque le personnel a toujours eu le choix de postuler sur un grade de classification. Pas de blocage de carrière donc, et par conséquent pas de réparation ni de reconstitution.

Et pour couronner le tout, au bout du bout, hors séance et sans discussion, la direction dans sa grande largesse a proposé à la signature un "accord" ne concernant que les personnels reclassé-es ne bénéficiant pas des avmon 90 et/ou 97, stipulant :

- la possibilité d'intégrer un corps de classification équivalent au grade de reclassement, c'est-à-dire la réouverture du droit d'option cher à la CFDT;
- une reconnaissance pour ceux et celles qui seraient sous positionné-es par rapport à la fonction effectivement occupée.

La direction propose à ces reclassé-es de "prouver" qu'ils ont bien les compétences à exercer le poste qu'ils-elles occupent et donc de passer devant un jury ad hoc qui validerait le niveau de fonction effectivement exercé.

Il leur faudra cependant, pour prétendre à cette pseudo promotion, intégrer le grade de classification. Du pur délire !!!



## Un accord qui fait flop... et se moque !!!

La majorité des OS, exceptée la CFDT, a dénoncé cette mascarade et le contenu d'un tel accord. En l'absence de signataires majoritaires et suite à un gel de quelques mois, la direction d'Orange a décidé de ne pas «fermer la porte» pour, éventuellement, ré-ouvrir la négociation.

La direction a rencontré en mars et en bilatérale plusieurs organisations syndicales, dont SUD.

La direction nous a donc présenté l'état des lieux suivant :

Au 31/12/2016, 2 900 reclassé-es (actifs + TPS) dont 330 ont bénéficié de l'avmon 97 (consolidé en promotion à l'entrée en TPS ou 6 mois avant de partir à la retraite).

Sur les 2 570 reclassé-es restant, 500 d'entre eux-elles n'ont pas changé de grade depuis 2004 et parmi ces 500, 200 sont en TPS.

La direction nous a donc fait une explication de texte de sa proposition d'accord qui concernerait uniquement ces 300 reclassé-es en fin de carrière sans avmon. L'accord pourrait leur permettre, grâce à un jury "bienveillant", d'obtenir une promotion sur un grade de classification.

Un vrai comble pour des personnels ayant choisi de garder leur grade de reclassement et ayant désormais la possibilité d'être promu sur ce grade depuis 2004 !!! La direction se moque bien de la situation de l'ensemble des reclassé-es actifs et de celles-ceux parti-es à la retraite ! Pas question pour SUD de s'arrêter là : nous avons demandé la réouverture des négociations sans revendication préalable. En vain. La direction a refusé, n'ayant apparemment pas de mandat pour discuter de la situation de l'ensemble du personnel reclassé.



## Une situation inacceptable

Pour SUD, le contentieux concerne l'ensemble des reclassé-es. Nous avons revendiqué un règlement rapide par des mesures simples, les plus hautes possibles et appliquées à toutes et tous, sans oublier les retraité-es pour lesquelles il persiste un vrai préjudice moral et pécuniaire.

Nous avons porté des propositions très précises. La direction d'Orange est restée sourde et n'a pas fait un seul pas vers nous. Sa seule réponse a été de clôturer la négociation. SUD juge ce comportement inadmissible et irresponsable.

## Et demain ?

Pour SUD il n'est pas question d'abandonner le personnel reclassé, que nous avons soutenu et que nous continuerons à défendre. La lutte doit continuer, sous d'autres formes. On lâche rien !